

# Internationale économique de l'écologie et de la bioFinance

La protection du vivant et du droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes passent par le socialisme



GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DE L'ÉCOLOGIE

*Nous agissons contre la faillite économique et écologique du capitalisme, économie subventionnée.*

Membre actif de « Workers' International network »

## mobilitépartagée.free.fr

école de la **mobilité**.free.fr - école de l'**écologie**.free.fr  
1, rue de l'avenir 73100 Aix-les-Bains 04 79 88 99 59  
Siret 501 000 913 00019 - URSSAF 730 530 1410899

Réseau d'Images de Marques **VOITURAGE GRATUIT**

Plus d'un millier de covoiturages et des dizaines de prêts gratuits en autopartage

**La mobilité = la première activité humaine !**

### Journal et gestion des amendes et délits

mise à jour du 22/01/11

La **suppression** de l'Officier du Ministère Public (« OMP »), à Aix-les-Bains, traduit l'agression de l'état-UMP contre les **Services publics** ; cela encourage celles et ceux qui ont profité du Réseau **VOITURAGE GRATUIT**, à un moment donné, à ne pas assumer la responsabilité d'infractions qui nous ont été cachées alors que les usagers de l'école de la **mobilité-école de l'écologie.free** se sont engagés, par écrit, à les **payer : Signature reniée !**

L'exemple vient d'en haut. Ces personnes qui ont peu de conscience voit tous les jours des élus et des patrons renier leurs engagements.

La volonté des autorités d'**ignorer les faits**, prouvés dans les **5 dossiers** envoyés à **Chambéry**, en recommandé, indique clairement que l'**injustice** devient la nouvelle loi :

Il ne s'agit plus, comme le faisant l'Officier du Ministère Public, avant sa suppression à Aix, de faire payer les **auteurs de l'infraction**, il s'agit de récolter de l'argent à tout prix, par tous les moyens, pour combler le trou béant, provoqué par les cadeaux faits à la classe des privilégiés.

Les citoyennes et les citoyens que nous avons aidés, en travaillant jour et nuit pour financer notre Réseau de **covoiturage** et d'**autopartage**, peuvent continuer à nous piller avec la bénédiction des autorités.

La **désorganisation du service public** va jusqu'à nous attribuer des amendes pour des véhicules qui appartiennent à des partenaires du Réseau **VOITURAGE GRATUIT**. C'est le cas de la Fiat UNO et de la Peugeot 107.

Nous souhaitons vivement que **Monsieur Le Procureur de la République** de la Savoie joue pleinement son rôle de garant, face à une incurie généralisée, provoquée par la faillite économique et écologique du capitalisme.

Nous, **militants révolutionnaires** de longue date, n'oublions pas l'origine historique de sa fonction. Notre détermination n'a d'égale que notre compréhension de la situation. Nous agissons jusqu'au bout, en conséquence...

C'est la marque de celles et ceux qui ne se paient de mots, de promesses ou de mensonges. Nous **faisons** là où nous vivons avec le peu de moyens que nous créons par notre travail quotidien!

Nous rendons public ce dossier parce qu'il caractérise, parmi de nombreux autres, la **situation politique**, économique et sociale que l'ensemble de la Population de notre Pays est en train de vivre jour après jour.

**Tout est lié** et Nous, créateurs de l'Internationale économique de l'écologie, membre actif de Workers' International Network, nous faisons **le lien**. « **mobilitpartagee.free.fr** » est d'abord une **école de la conscience collective**.

## Peugeot 107 jaune 2115 VT 73

**Dossier** « P107MAB » : **Propriétaire** = l'agent Peugeot Marlioz Automobile/ **louée à la sarl Le Borsalino**  
**amendes** majorées du 18.01.2010 et du 09.02.2010 de **60 euros et 75 euros**.

08/09/2010 Envoi LR+AR à l'**OMP** près du Tribunal de Police de Chambéry avec le dossier fourni par le propriétaire.

10/08/2010 Retour de l'AR.

08/08/2010 Copie courrier remise à l'utilisateur, la **Sarl Le Borsalino**.

08/09/2010 **Paiement des amendes** par la Sarl Le Borsalino.

08/09/2010 Copie courrier déposée à la **Trésorerie de Chambéry** avec les deux chèques de **60 et 75 euros**.

09/09/2010 Copie courrier déposée dans la boîte aux lettres du propriétaire, l'agent Peugeot **Marlioz Automobiles**.

21/09/2010 Copie courrier déposée à la **Police municipale d'Aix-les-Bains**.

22/09/2010 Copie courrier postée à la **Préfecture de Savoie** -service « **cartes grises** » pour mise à jour.

22/09/2010 Le **bordereau de situation** des amendes du 14.09.2010 montre que **ce dossier est soldé** :

**Cela** montre notre **volonté**, dans la mesure de nos moyens, de récupérer les **sommes dues** par des **irresponsables**.

27/12/10 **Aucun changement** n'a été fait par la Préfecture de Savoie, nous recevons une nouvelle amende de 33 euros.

Nous la remettons au patron de la **Sarl Le Borsalino** + envoi LRAR à l'OMP de Chambéry. **Ça suffit !**

Le propriétaire de la 107, La Sarl Marlioz Automobiles me confirme qu'un risposte s'organisere de la part des professionnels de l'automobile. L'**Internationale économique de l'écologie** s'y associe.

## FIAT UNO 4631 RR 73 :

**Dossier** « UVB » **amende majorées de Vienne** du 25/03/2010 – **Propriétaire** = la sarl Le Borsalino : **26,40 euros**

20/09/2010 Envoi LR+AR à l'**OMP** près du Tribunal de Police de **Vienne**.

21/09/2010 Envoi copie à la **Préfecture de Savoie** avec copie du **certificat de cession**, envoyé le **24/11/2009**.

21/09/2010 Le patron de la sarl « **Le Borsalino** » fait un chèque de 26,40 euros pour payer l'amende.

**Nous attendons la modification du libellé pour envoyer ce chèque.**

28/09/2010 Retour de l'accusé de réception du Tribunal de Police de Vienne.

**Dossier** «UYEL» amendes (2) de **Yahya EL MISSAOUI : 375 + 75 euros = 450 euros + Frais d'huissier**

02/06/2010 Envoi en **LRAR** datée du 1er Juin à l'**OMP de Chambéry** copies des papiers officiels de l'auteur des amendes, M. Yahya EL MISSAOUI.

03/06/2010 **Vu M. EL MISSAOUI** à la terrasse du Restaurant -pizzeria « **Le Borsalino** ». Informé des amendes.

06/06/2010 M. EL MISSAOUI repasse au « **Borsalino** » pour que **nous rédigeons un courrier** indiquant qu'il est l'**auteur** de ces infractions + photocopier sa carte d'invalidité.

07/06/2010 Retour de l'**AR** signé par l'OMP le 03/06/2010.

10/06/2010 Courrier de **Refus de l'OMP** de prendre en compte les documents envoyés le 2/06/2010.

Enveloppe datée du 18/06/2010.

22/06/2010 Renvoi en LR-AR à l'**OMP de Chambéry** du dossier déjà posté le 02/06/2010. AR signé le 23/06/2010.

23/06/2010 Envoi à l'OMP de la copie de **la carte d'invalidité** de M. EL MISSAOUI.

23/06/2010 M. **Yahya EL MISSAOUI** vient à notre siège social pour rédiger sa lettre.

24/06/2010 Envoi à l'OMP de la **déclaration écrite** de M. EL MISSAOUI précisant qu'il est l'auteur de ces amendes.

28/06/2010 **Nouveau refus de l'OMP** reçu le 8 juillet 2010.

12/07/2010 Envoi courrier simple à M. MISSAOUI au 66, rue du Tillet à Aix- Courrier revenu « **NPAI** ».

21/07/2010 Envoi **4e LRAR à l'OMP de Chambéry** renvoyant tout le dossier et expliquant le fonctionnement de notre Réseau de covoiturage et d'autopartage, le **Réseau VOITURAGE GRATUIT**.

Fin juillet : Retour de l'AR du courrier à l'OMP signé le 28/07/2010.

25/08/2010 Entretien téléphonique avec M. **EL MISSAOUI** au sujet de ses amendes.

21/09/2010 Envoi en **LR AR** d'une 5e lettre à l'**OMP** près du Tribunal de Police de Chambéry avec copie de la déclaration écrite de l'auteur de l'amende, déjà envoyée le 24 juin 2010 et le 21/07/2010.

23/09/2010 Envoi **LR AR** à M. **EL MISSAOUI** avec copie courrier à l'OMP + copie des amendes pour paiement.

24/09/2010 Envoi en **courrier simple** copie des amendes à M. **MISSAOUI** au 19, rue du Magéziar - Aix-les-Bains.

27/09/2010 **Dépôt** copie courrier OMP à la **police municipale** d'Aix-les-Bains.

28/09/2010 **Retour de l'AR** du Tribunal de Police de Chambéry signé le 24/09/2010.

02/10/2010 2e Message téléphonique à M. **EL MISSAOUI**. 06 38 51 86 22. **Fait le mort**.

02/10/10 17:53:03 **Avis originaux des 2 amendes** pour un total de 450 euros remis en mains propres vers 17h15 chez M. EL MISSAOUI au **19, rue du Magéziar-1er étage-porte de gauche**.

03/10/10 17:26:24 Ce midi, vers 12h30, **bref échange téléphonique** avec M. MISSAOUI. Au rappel des 450 euros d'amendes, il répond : « **Je n'ai jamais payé d'amende ; ce n'est pas maintenant que je vais commencer.** »

11/10/2010 Dépôt d'une **relance** dans sa boîte aux lettres.

21/10/10 Message de **relance** sur son téléphone portable.

22/10/10 13:36:32 En allant au **23**, rue du Magériaz, je trouve sur mon chemin M. **Yahya EL MISSAOUI** qui habite au 19 : Celui-ci me **menace** physiquement si le **Réseau VOITURAGE GRATUIT** dont il a profité continue à réclamer les **450 euros** qu'il doit. Devant notre détermination d'**aller jusqu'ou bout**, il va jusqu'à **la menace de la destruction** des véhicules de notre Réseau qui est au service des citoyens. Nous remettons, ce jour, ce document au **Commissaire de Police** d'Aix-les-Bains. **La déclaration qui précède vaut main courante.**

Nous déclarons également que M. **Yahya EL MISSAOUI** nous avait proposé ses services en crevant les quatre pneus de la **Fiat Palio** lorsque celle-ci nous avait été subtilisée suite à un **abus de confiance**. La Police nationale d'Aix-les-Bains, le tribunal d'instance, supprimé depuis, et le **1er adjoint UMP** avaient enterré le dossier (LR avec AR).

Malgré les **1000 euros volés à un chômeur, les militants du socialisme que nous sommes** n'utilisent pas ses méthodes de **voyous**, encouragées par l'UMP. Le vendeur du véhicule a dû s'inscrire au « **Resto du Coeur** » pour manger. La protégée du pouvoir **ne risque rien**. 27/12/10 L'ex-chômeur a été agressé en pleine rue alors qu'il demandait son dû. La Police enterre le dossier. La Fiat Palio «Cycles TOINET-BIOCCOP- a disparu. **Le 1er adjoint...**

11/12/10 Nous avons reçu la **mise en demeure** de la **SCP SANNINO-P. MOTTAY J.F.-BARTET P.O.** Le 29/11/2010 pour 450 euros + 72,50 euros de frais. Nous décidons de sortir le tract annoncé.

27/12/10 Le **harcèlement**, téléphonique et écrit, est lancé alors que nous avons réagi immédiatement.

20/12/2010 Nous postons à M. EL MISSAOUI le tract « **Dialogue avec la conscience collective**»

27/12/10 Nous postons ce journal + notre tract à l'huissier et au patron de la Trésorerie Publique.

## FORD ORION 6896 RC 73

**Dossier « FOMM »** 4 amendes de Mme **MURE Manuella** du 29.01 au 05/02/2010 pour un total de **258 euros**

06/09/2010 Vue Mme **MURE Manuella** à la Pharmacie « **Aquaviva** ». Je l'informe des amendes récemment reçues.

Me répond : « **C'est mon mari.** » Va-t-elle les payer ? S'est-elle excusée ? **NON**

09/09/2010 **Envoi LR-AR** à l'**OMP de Chambéry** avec coordonnées + courrier de l'intéressée + les 4 amendes.

09/09/2010 Copies du courrier et des amendes déposées chez Mme **MURE Manuella**.

12/09/2010 **Retour de l'AR** signé le 10/09/2010 par le Tribunal de Police de Chambéry.

14/09/2010 Lettre de **refus de l'OMP** de Chambéry reçue le 22/09/2010 + 4 amendes **renvoyées**.

20/09/2010 Dépôt copie courrier à l'OMP à la **police municipale** d'Aix-les-Bains.

23/09/2010 Envoi en **LR AR** copie courrier actualisé à l'OMP + originaux des 4 amendes à Mme **MURE Manuella**.

29/09/10 **Retour de l'AR** de la LR+AR signé par **Mme MURE** le 28/09/2010.

21/10/10 **Pas de nouvelle** de Mme MURE -.

11/12/10 Jeudi 9 décembre, nous recevons les 4 amendes majorées. Mme MURE fait silence. Son « mari » aussi.

20/12/2010. Nous commençons la diffusion du tract « **Dialogue avec la Conscience collective** ».

28/12/10 12:05:54 Je viens de croiser MME MURE. Je lui demande si elle va payer ses amendes. **Réponse :**

«**Comment ? Je sors de la croix rouge.**» Voilà le sort que l'état UMP-PS réserve au Peuple.

Le **Réseau VOITURAGE GRATUIT** ne fera pas les frais de cette déchéance et faillite sociales.

**Dossier « FOFT »**. Amende de M. **FAROUELLE Thierry** du 13.10.2009. pour un montant majoré de **33 euros**.

02/06/2010 et 22/06/2010 Envoi des coordonnées de cet utilisateur de la **FORD ORION du 7/09/2009 au 09/11/2009** avec celles de M. **EL MISSAOUI** à deux reprises. Mêmes LR AR à l'**OMP de chambéry**.

M. FAROUELLE s'était **assuré pour ce véhicule** auprès de notre assureur, le groupe Allianz durant cette période.

**Attestation d'assurance + contrat de location libre** envoyés à l'OMP en LRAR.

03/06/2010 **Envoi copie de l'amende** + copie du courrier du 1er juin à l'OMP à M. Thierry FAROUELLE à la dernière adresse connue soit « Le chambaix » 21, route de Chambéry 73420 VIVIERS DU LAC, en courrier simple.

**Lettre revenue** le mardi 29 juin 2010 avec la mention 'Parti sans laisser d'adresse ».

19/06/2010 Suite à un message laissé sur le dernier portable connu soit le **06 08 90 38 90** qui nous a renvoyé sur le

**06 40 20 85 45**, M. FAROUELLE nous rappelle en nous disant qu'il a envoyé un chèque de 26,40 euros.

Ce monsieur travaillait dans le solaire pour le **groupe Cervin** qui a déposé son bilan.

19/06/2010 **Nouveau courrier** à M. FAROUELLE précisant que nous n'avons pas reçu de chèque et redonnant notre adresse. Depuis l'amende est passée de 26,40 à **33,00 euros**. Curieusement, ce courrier n'est pas revenu.

02/10/10 18:24:15 Sans nouvelle de sa part depuis ce courrier, nous l'avons appelé au **06 40 20 85 45**. La messagerie indique bien « **M. FAROUELLE – société SOLAR TEAM.** » Nous laissons un message.

03/10/10 17:23:15 Vers 12h30, ce jour, j'ai M. FAROUELLE au téléphone : Je l'informe qu'il doit toujours une amende de 33 euros.

04/10/10 10:47:26 M. FAROUELLE vient d'appeler pour nous informer qu'il paierait son amende vers la mi-octobre en espèces.

21/10/10 Aucun paiement en vue. Nous relançons M. FAROUELLE : Celui-ci nous refait le coup du chèque envoyé...

11/12/10 Nous recevons la mise en demeure de l'étude d'huissiers SCP SANNINO-P. MOTTAY J.F.-BARTET P.O. de 33 euros + frais d'huissier.

22/12/10 M. FAROUELLE fait le mort.

**Dossier « FOSP »**. Amende de Mme **POZZO Salwa** du 10/04/2010 pour un montant majoré **75 euros**.

23, rue du Magériaz 73100 Aix-les-Bains

Nous avons prêté à cette personne deux de nos véhicules, la **Fiat Palio** et la **Ford Orion**. À trois reprises, Mme POZZO est passée par mon employeur, la **Sarl le Borsalino**, pour exprimer sa demande. A trois reprises, nous avons remis la clé de contact du véhicule concerné à son gérant, M. Joseph COHEN.

16/10/2010 Nous recevons une nouvelle amende majorée concernant ce véhicule. Du 8 avril au 12 avril 2010, nous avons prêté la Ford ORION à Mme POZZO Salwa dont la voiture personnelle était en réparation.

21/10/10 Après en avoir informé l'un de ses amis, nous déposons, ce jour, dans sa boîte aux Lettres, une copie de l'amende au **23, rue du Magériaz**-quartier de Marlioz-73100 Aix-les-Bains.

22/10/10 Vue, hier soir, vers minuit, au **Restaurant Borsalino** où je travaille. : Repartie sans rien dire : **la fuite...**

22/10/10 13:49:46 **Dépôt** dans **sa boîte aux lettres** d'une copie de ce « journal » avant diffusion sur Internet.  
 22/10/10 Remise d'une copie à l'un de mes deux employeurs, le restaurant-pizzeria **Le Borsalino**, qui connaît cette personne ; celui-ci approuve ma démarche. J'y travaille presque tous les soirs comme **livreur de pizzas**.  
 25/10/10 Aucun appel téléphonique-aucune réaction : **amende originale** envoyée en **LRAR**.  
 28/10/10 Vue Mme POZZO au « Borsalino », le 26/10, vers minuit. Pas un mot. **Je lui remets** une copie de l'amende. Elle s'engage, devant témoins, à la payer par carte bleue, la semaine suivante et à me donner un justificatif.  
 11/11/10 23:08:54 Vue **Mme POZZO**, à l'occasion d'une livraison à domicile à la demande de mon employeur, le restaurant Le Borsalino- Celle-ci m'informe qu'elle **ne paiera pas** l'amende.  
 13/12/2010. Je présente au Patron du Borsalino le projet de tract que nous allons diffusé au sujet des amendes.  
 15/12/2010 Vous m'annoncez que Mme POZZO **va me payer en deux fois**.  
 20/12/2010 Toujours rien, je poste à Mme POZZO **le tract** que nous diffusons.  
 22/12/10 15:07:00 Pendant mon service de midi, le fils du patron du « Borsalino » me remet un chèque de **60 euros** tiré sur la Banque Postale de Grenoble/ chèque 10 0526011 D-Mme POZZO. Le montant dû est de 75 euros.  
 03/01/2011 Réception de l'avis d'amende majorée à 75 euros.

**Copies aux Polices municipale** (déposée le 22/10/10 vers 10h30)  
**et nationale** (remis le 22/10/10 entre 15h15 et 15:35:21),

**au Procureur de La République**

**et aux intéressé(e)s** (Mme POZZO Salwa - M. EL MISSAOUI Yahya - Mme MURE Manuella ce 22/10/10).

déposée, ce 25/10/10, à dans la boîte des élus d'« Aix-Avenir » + M. **MAUCCI** Fabrice, ex-élu + M. Jacques GIRARD, journaliste indépendant (Aixlesbains-lejournal.fr) + envoi à l'Officier du Ministère Public de Chambéry + au Comptable du Trésor de Chambéry 25/10/10 16:00:50

**Diffusé sur notre site + sites reliés + sites dits «sociaux»**



01/12/10 Réception lundi 29/11 d'une **mise en demeure** par voie d'huissier, à la demande de la Trésorerie de Chambéry, pour trois premières amendes, non payées par M. **Yahya EL MISSAOUI** (450 euros) et par **M. Thierry FAROUELLE** (33 euros). Avec les frais, ce montant exigé devient **555,50 euros**.

Le mardi 30/11, je me rends à l'étude d'huissier pour expliquer la situation et dire que je ne peux payer une telle somme en une fois. Le délai va jusqu'au 21/02/2011.

11/12/10 Suite à la réception des 4 amendes majorées de MME MURE, rédaction d'un tract intitulé « **DIALOGUE avec la conscience collective** »



Page 4 22/01/11 **mobilitpartagee.free.fr** L'Internationale économique de l'écologie participe à la Révolution en marche.

27/12/10 **NOUS ENVOYONS CE JOURNAL AVEC LE TRACT « DIALOGUE avec la Conscience collective » À L'OMP de CHAMBERY + L'HUISSIER + LA TRÉSORERIE DE CHAMBERY. LA LUTTE CONTINUE jusqu'AU PAIEMENT DES INFRACTIONS PAR LEURS AUTEURS.**

**UNE QUESTION DE JUSTICE.**

03/01/11 Retour des accusés de réception du **Tribunal de Police** et du **Comptable du Trésor**.

14/01/11

Mme **MURE Manuella** et M. **EL MISSAOUI Yahya**, deux irresponsables, font le mort. Nous allons les ressusciter.

18/01/11 Nous recevons, ce matin, par courrier simple, la décision du Parquet du Tribunal de Police de Chambéry **d'annuler les amendes mises à l'huissier** soit celles de Messieurs **EL MISSAOUI Yahya** et de **FARUELLE Thierry** pour un montant total de **483 euros**.

Un aboutissement qui montre qu'il faut toujours se battre en son âme et conscience. Un soulagement partiel sur le plan financier. Il reste les amendes de **Mme MURE Manuella** qui devrait être mise à l'huissier prochainement.

21/01/2022 Envoi chèque de **60 euros** à la Trésorerie de Chambéry suite au paiement de son amende par Mme **Salwa POZZO + Tract de notre Réseau**.

22/01/11 MISE À JOUR DE NOTRE SITE EN INCLUANT CE JOURNAL.

**Page 5 mobilitepartagee.free.fr** – L'Internationale économique de l'écologie participe à la Révolution en marche